

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08.04.2019 à 19 h 30

L'an deux mil dix-neuf, le huit avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Espirat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Nicole CUCUEL, Maire.

PRESENTS : Mme CUCUEL N, BOURLETIAS E, ALLIOT-LANORD V., Mrs DUARTE B, MAUBERT J, JOB F., GRANGIER G, PINET J-C, VEYRIERES J-F Mme GENESTOUX O.

ABSENTS : néant

POUVOIRS : -

Secrétaire de séance : BOURLETIAS E.

1. Approbation du CR du CM 25 mars 2019

Après questionnement de Mme la Maire, le conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu du précédent CM en date du 25 mars 2019

2. Impôts locaux 2019

Madame la Maire rappelle les taux de l'an dernier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas procéder à une modification des taux des impôts locaux pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Les taux votés pour 2019 sont donc les suivants :

* Taxe d'habitation : 11,87 %

* Taxe sur le foncier bâti : 15,29 %

* Taxe sur le foncier non bâti : 94,66%

Le produit des trois taxes locales s'élève alors à 93 535 € inscrits au compte 73111 du budget primitif de l'exercice 2019.

3. Compte administratif commune 2018

Le Compte administratif 2018 du budget communal est approuvé à l'unanimité hors de la présence du maire.

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 230 703, 63 €

Recettes: 231 211,43 €

Le résultat de clôture de la section d'exploitation fait ressortir un excédent de 507,80 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses: 28 133.60 €

Recettes: 95 519,84 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement fait ressortir un excédent de 67 386.24 €.

4. Compte administratif assainissement 2018

Le Compte administratif 2018 du budget assainissement est approuvé à l'unanimité hors de la présence du maire.

EXPLOITATION

Dépenses : 18 118, 98 €

Recettes : 30 546,00 €

Le résultat de clôture de la section d'exploitation fait ressortir un excédent d'exploitation de 12 427,02 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses: 8 583 €

Recettes: 16 387 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement fait ressortir un excédent de 7 804

5. Report du budget assainissement sur le budget de la commune pour fermeture du budget et transfert au SIAREC

Madame la Maire rappelle que depuis le 1 janvier 2019, la commune a adhéré au SIAREC, lui transférant la compétence assainissement avec le passif et l'actif.

Cela entraîne la clôture définitive du budget annexe d'assainissement. Afin de transférer les fonds au SIAREC, ces derniers doivent être injectés dans le budget primitif de 2019.

Ainsi il est transféré :

- 62 189, 20 € en fonctionnement
- 108 621, 09 € en investissement

6. Affectation des résultats

Madame la Maire indique qu'il convient d'affecter le résultat d'exploitation du budget communal de l'exercice 2018 sur le budget primitif communal 2019.

Elle rappelle :

- que le compte administratif 2018 du budget communal faisait ressortir un excédent de fonctionnement 12 027,39 € et un excédent d'investissement de 26 588,73 €.

Les restes à réaliser de l'investissement 2018 sont 23 400 € en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'inscrire sur le budget primitif 2018, en recettes de fonctionnement au compte 002, la somme de 12 027,39 €, en recettes d'investissement au compte 001 la somme de 26 588,73 €

7. Budget Primitif 2019

Madame la Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour le budget primitif 2019 qui sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 316 733,48 €.

Recettes : 316 733,48 €. dont 74 216,48 € de résultat reporté de 2018 (commune + assainissement)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 336 931, 09 € dont 23 400 € de restes à réaliser reportés de 2018

Recettes : 336 931, 09 € dont 123 182, 43 € d'excédent reporté de 2018 (commune + assainissement)

CLOTURE DE LA SÉANCE à 21 h
